

DEVENIR INFIRMIER EN MILIEU CARCERAL

François HAMON
Editions MASSON
Guide d'exercice infirmier
novembre 1999, 98 pages

Une nouvelle collection pour présenter à la façon de guides ou d'ouvrages de référence les informations utiles pour orienter l'itinéraire des infirmiers.

Ce livre nous présente l'univers un peu à part de l'infirmier en milieu carcéral.

L'auteur : François Hamon est infirmier de secteur psychiatrique, psychothérapeute spécialisé en criminologie. Il est détaché au centre pénitentiaire de Lorient-Ploemeur et a déjà écrit un livre sur la délinquance sexuelle et le crime sexuel.

Le secteur sanitaire en pénitentiaire ne dépend plus de l'administration pénitentiaire mais du Ministère des Affaires Sociales. Ce sont donc les hôpitaux qui ont désormais la charge depuis 1994 de l'ensemble des missions de soins et de leur organisation.

La réforme de 1994 a concrétisé la création d'une structure : l'unité de consultation et de soins en ambulatoire (UCSA). Elle est rattachée à un hôpital, les personnels de santé qui y travaillent sont volontaires et ont un statut hospitalier. Ces personnels reçoivent une formation spécifique.

Pour les soins psychiatriques en prison, il y a trois dispositions :

- Le programme 13 000 qui concerne les prisons gérées par des opérateurs privés et construites à partir de 1987.
- Les services médicaux psychologiques régionaux (SMPR) qui sont des secteurs de psychiatrie en milieu carcéral et proposant des lits d'hospitalisation. Des consultations sont proposées et peuvent organiser un suivi post-carcéral.
- Les secteurs de psychiatrie publique ayant passé une convention avec l'établissement pénitentiaire, c'est l'équipe de secteur qui intervient à l'intérieur de l'établissement.

L'auteur nous présente également les différents troubles rencontrés chez la personne incarcérée : troubles anxieux, troubles du sommeil, difficultés d'adaptation, angoisses, troubles des conduites dont conduites auto-agressives, dépression et suicide. Selon une étude et les statistiques du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, près de 10 % des entrants en prison souffrent de troubles mentaux. La prison aggravant les troubles d'origine, problème encore aggravé par l'allongement des peines.

Des psychoses d'origine carcérales sont constatées (en débat chez les cliniciens) : épisode dissociatif franc et régressant vers un mode dépressif et/ou mélancoliforme.

Pour certain détenu-patient, l'état peut justifier une hospitalisation sous contrainte dans le secteur psychiatrique.

Il est possible que dans les mois, les années à venir, nous ne pourrions faire l'impasse sur une réflexion en profondeur du sens exact de la peine infligée aux malades mentaux.

C'est un livre carré, détaillant avec méthode l'organisation et les structures des soins en milieu carcéral. Une présentation très claire des textes de loi et de l'historique des soins en prison nous est proposé ainsi que la définition des fonctions des différents soignants.

Les infirmiers dans ce cadre doivent développer des approches et expériences tout à fait nouvelles et à la fin de la lecture, il nous manque un peu de vécu sur ces soins dans ce milieu si particulier, de ces imaginations, de ces créations, de ces mouvements que l'on sent en filigrane.

Anne Marie LEYRELOUP

